Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Colle

Produit d'étanchéité

- Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

beko Group AG Agathafeld 22 CH-9512 Rossrüti

Tél: +49 (0) 90 91 / 9 08 98-0 Fax: +49 (0) 90 91 / 9 08 98-29

info@beko-group.com www.beko-group.com

- · Service chargé des renseignements: info@beko-group.com
- · Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, CH-8032 Zürich. Nationale 24h-Notfallnummer: 145 (aus dem

Ausland: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Contient triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52- XXXX	triméthoxyvinylsilane The Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	0,5–≤5%
CAS: 13822-56-5 EINECS: 237-511-5	3-(triméthoxysilyl)propylamine	1–≤2,5%
		(suite page 2)

- CH/FR -

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · Movens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: 13
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR -

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN ISO 374).

Épaisseur minimale de la couche : 0,5 mm

Temps de perméation (temps de rupture) : 480 min

Les temps de pénétration déterminés selon EN 16523-1 n'ont pas été réalisés dans des conditions pratiques.

Une durée de port maximale correspondant à 50 % du temps de percée est recommandée. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique Solide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé.

(suite page 4)

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent

(suite de la page 3)

· Supérieure: Non déterminé. Point d'éclair >200 °C

· Température de décomposition: Non déterminé. Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable.

· Solubilité

· l'eau: Insoluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. · Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,05 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable.

· Caractéristiques des particules

Voir point 3.

· Autres informations

· Aspect:

· Forme: **Pâteuse**

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant néant

Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 5)

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent

(suite de la page 4)

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	D/LC5	0 déterminantes pour la classification:
CAS: 276	8-02-7	triméthoxyvinylsilane
Oral	LD50	6.899 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.158 mg/kg (rab)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le triméthoxyvinylsilane (CAS : 2768-02-7) est classé comme sensibilisateur cutané de catégorie 1B (Skin Sens. 1B) conformément à l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008, sur la base de données vivo sur des animaux de laboratoire. Cependant, aucune réaction allergique n'a été observée après un contact professionnel. Des mélanges contenant du triméthoxyvinylsilane (jusqu'à 5% de substance active) dans des polymères de différentes viscosités ont été testés dans le "Local Lymph node assay" (OECD 429). Aucun des mélanges n'a montré de potentiel sensibilisant. Ce résultat sert de base à notre évaluation d'experts en tenant compte de la composition complète lors de la classification et de l'étiquetage des mélanges de polymères.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent

(suite de la page 5)

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite page 7)

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2024 Numéro de version 1 Révision: 04.04.2024

Nom du produit: beko Polymer pro10 transparent

(suite de la page 6)

Directive 2004/42/CE

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · VOC (CE) 3,7 %
- · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR